

**Procès-verbal**  
**Du Conseil de Pôle de Guadeloupe**  
**Du 17 décembre 2018**

Le conseil polaire de Guadeloupe s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 dans la salle de réunion de l'ESPE située sur le Campus du Morne Ferret, sous la présidence du Vice-président du pôle, Professeur Alex MERIL.

**Collège des Enseignants-chercheurs**

**Professeurs des Universités :**

- Monsieur Michel GEOFFROY
- Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN

**Maitres de Conférence :**

- Madame Laura CASSIN
- Monsieur Claude HERTOIGH
- Monsieur Jimmy NAGAU

**Collège du personnel BIATSS :**

- Monsieur Frédéric GERARDIN
- Monsieur Bruno HARAL

**Collège des représentants des étudiants : Néant**

**Collège des personnalités extérieures :**

- Madame Lisiane KECLARD, représentante de l'Organisme de recherche INSERM
- Monsieur Jean ALICE, Proviseur honoraire

**Etaient représentés :**

- Monsieur le Professeur Eustase JANKY a donné procuration à Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY
- Monsieur Henri NAGAPIN, personnalité extérieure, est représenté par Madame Laura CASSIN
- Madame Josiane GATIBELZA, représentante de la Ville de Pointe-à-Pitre a donné procuration à Madame Lisiane KECLARD

**Invité :**

Monsieur Paul NUIRO, Conseiller spécial du Vice-président.

Il est 15h25, le quorum est atteint, le **Vice-président** du pôle Guadeloupe ouvre la séance. Il remercie les membres présents à ce dernier conseil polaire pour l'année 2018.

Aucune question diverse n'est relevée, il fait lecture de l'ordre du jour :

**A. Propos liminaires**

## B. Affaires institutionnelles

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2018
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2018
- Demande de domiciliation de l'association WI BASH
- Conventions
- Demande d'emplacement pour un truck Food, sur le campus de Fouillole

## C. Affaires Ressources humaines

- Campagne d'emplois 2019 :  
Demande de publications des postes vacants  
Demande de création d'emplois

## D. Questions diverses : *néant*

### A. Propos liminaires

**Le Vice-président** rappelle que le premier Conseil Polaire de Guadeloupe en 2018 s'est tenu ici, à l'ESPE, situé sur le campus du Morne Ferret. Il a souhaité fermer la boucle en réunissant le dernier conseil de 2018 à l'ESPE.

Le Pôle Guadeloupe avance, les actions se développent, les effectifs des étudiants sont en augmentation.

Il reste cependant le rééquilibrage entre les deux pôles, Guadeloupe et Martinique. Les moyens sont nécessaires en termes de personnels enseignants et de BIATSS, sur le pôle Guadeloupe, donc en intra pôle.

Il est inconcevable d'avoir des postes maintenus vacants dans certaines composantes, alors qu'il y a un fort déficit dans certaines composantes telles que le DPLSH, l'IUT, l'UFR STAPS et aussi l'UFR SEN.

Il souligne que le cap est fixé, la commission des titres a statué et donné un avis favorable pour que le département de formation d'Ingénieur passe le cap d'Ecole d'Ingénieur. Des locaux seront maintenant nécessaires.

Il souligne que le Conseil Polaire doit gérer le pôle, et l'équipe administrative met en œuvre ses décisions. En 2019, il souhaite que cette équipe administrative fasse encore mieux et aille plus loin.

Une réunion de travail est prévue avec le conseiller spécial du Président de Région Guadeloupe, pour la finalisation des projets stratégiques 2019-2022. Une petite équipe sera aussi constituée pour travailler les autres types de financements tels que FEDER, Intereg, FSE.

Il conclut enfin que le CTS polaire initialement programmé, pour donner son avis sur la campagne d'emplois 2019, a dû être annulé, en raison des recours des organisations syndicales, sur les dernières élections.

## B. Affaires institutionnelles

### 1. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2018

**Le Vice-président** invite les membres du Conseil Polaire à émettre leurs remarques et observations sur ce projet de procès-verbal :

Page 2 « Monsieur Henri NAGAPIN, représentant de la CCI des îles de Guadeloupe, est représenté par Madame Laura CASSIN »

Rectifié :

« Monsieur Henri NAGAPIN, personnalité extérieure, est représenté par Madame Laura CASSIN ».

**Page 15, les propos de Monsieur Hertogh (alinéa 3) :**

« ...Il regrette que la demande d'algéco de l'UFR STAPS ne soit pas prise en compte. Il préconise d'envisager un aménagement sur le parking entre l'UFR STAPS et la Faculté de Médecine. Il conclut que c'est une décision collective et non individuelle ».

*Modifiés comme suit :*

« ...Il regrette que la demande d'algéco de l'UFR STAPS ne soit pas prise en compte. Il préconise d'envisager un aménagement sur le parking entre l'UFR STAPS et la Faculté de Médecine. Il conclut que c'est une décision individuelle et non collective ».

**Page 15, les propos du Vice-président :**

« Il rappelle que des solutions ont été proposées à l'UFR STAPS, mais elles ont été refusées. Par ailleurs, la composante refuse l'utilisation de l'hyper planning. Il conclut que le Pôle est en discussion avec la Doyenne et son Vice-doyen ».

*Modifiés comme suit :*

« Il rappelle que des solutions ont été proposées à l'UFR STAPS, mais elles ont été refusées. Il conclut que le Pôle est en discussion avec la Doyenne et son Vice-doyen ».

Ce projet de procès-verbal n'appelant plus de corrections, le Vice-président le soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Le procès-verbal du 26 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>2</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>10</i>

## **2. Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2018.**

**Le Vice-président** invite les membres du conseil polaire à émettre leurs remarques et observations sur ce projet de procès-verbal :

Des corrections d'orthographe et de syntaxe sont demandées aux pages 10,13,14 et 16.

Ce projet de procès-verbal n'appelant plus de modifications, **le Vice-président** le soumet au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Le procès-verbal du 26 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>2</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>10</i>

## **3. Demande de domiciliation de l'association WI-BASH**

**Madame Cyrille** présente la demande de l'association WI-BASH relative à la localisation de son siège social sur le campus de fouillole.

Ces étudiants sont inscrits en licence informatique. Cette association a pour objet de développer des projets informatiques et de faire découvrir les possibilités offertes dans ce domaine.

**Monsieur Nagau** poursuit que ces étudiants souhaitent aussi séduire les élèves et les lycéens. Ils sont volontaires pour communiquer et présenter l'université et ses formations.

Monsieur Page est certes un universitaire, il est considéré comme un guide pour les étudiants.

**Monsieur Nuiro** sollicite un amendement et une mise en cohérence des projets de statuts.

**Monsieur Alice** reconnaît la bonne initiative. Il y a nécessité d'une relecture du dossier, avant sa transmission à la préfecture.

**Monsieur Hertogh** s'informe sur l'intérêt d'une domiciliation sur le campus de Fouillole.

**Madame Keclard**, rappelle que c'est en assemblée générale que cette décision est arrêtée.

**Monsieur Gerardin** conseille que des corrections soient portées au dossier avant son dépôt en Préfecture. Il suggère aussi que Monsieur Page participe en qualité de membre invité.

**Monsieur Alice** conseille aussi que cette association souscrive à une assurance à responsabilité civile.

Enfin le **Vice-président** soumet au vote des conseillers, la demande de domiciliation du siège social de l'association **WI-BASH**, sur le campus de Fouillole. Le résultat est le suivant :

La demande de domiciliation du siège social de l'association <b>WI-BASH</b> , sur le campus de Fouillole est approuvée à l'unanimité des votants.	<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
	<i>Abstentions</i>	0
	<i>Contre</i>	0
	<i>Pour</i>	12

#### 4. Conventions

➤ **Convention de stage : c'est un projet présenté au conseil polaire**

**Monsieur Gerardin** signale que cette convention de stage fait partie des compétences de la CFVU. C'est un document utilisé par tout l'établissement, donc il doit être validé par le CAC.

Le **Vice-président** souligne sa réserve mais craignait qu'un tel document ne soit pas validé par les instances polaires.

**Monsieur Nuiro** complète que ce document a été présenté suite à une alerte de Monsieur Marlin, sur les problèmes de convention de stage.

**Madame Cassin** signale que dès la validation de la convention de stage, il sera disponible sur PARI.

**Monsieur Geoffroy** s'informe sur la validité de ce projet de convention pour les formations de masters ?

**Madame Keclard** confirme l'existence d'une convention type pour les masters, à l'INSERM.

**Monsieur Gérardin** souhaite que madame la VP CFVU soit associée à ce dossier pour faire avancer les choses.

Compte tenu de ces discussions le **Vice-président** décide le retrait de ce projet de convention de stage dans l'ordre du jour. Les travaux devront associer la VP CFVU.

➤ **Conventions de prestations :**

**Monsieur Gérardin** note que ces conventions concernent principalement des régularisations.

N'ayant plus d'observations, le **Vice-président** soumet toutes ces conventions de prestations au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Ces conventions de prestations sont approuvées à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>2</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>10</i>

➤ **Conventions de la vie des campus**

Il s'agit du renouvellement des conventions liées à 9 activités culturelles et de la vie des campus pour l'année 2019. Le PUR a souhaité les présenter avant le démarrage de ces activités.

**Monsieur Gérardin** s'enquiert des tarifications appliquées en 2019 ?

**Madame Cyrille** répond que les tarifs sont arrêtés par la D.A.C (Direction des Affaires Culturelles).

Enfin le **Vice-président** soumet ces conventions de la vie des campus au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Les 9 conventions de la vie culturelle pour 2019 sont approuvées à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

## **5. Emplacement d'un Food-truck sur le campus de fouillole**

**Le Doyen Montauban** présente ce dossier. Il s'agit d'une demande portée par une ancienne étudiante de l'UFR SJE. Elle est déterminée et s'est très investie sur ce projet malgré ses handicaps.

Le **vice-président** rajoute que ce projet est déjà très avancé, les investissements sont faits. En attendant, l'UA a changé ses fusils d'épaule. Il serait pour proposer un essai d'un an, sur l'emplacement situé entre l'UFR STAPS et la Faculté de Médecine.

**Monsieur Alice** fait remarquer que le dossier est actuellement incomplet. Il y a la nécessité d'établir une vraie convention, régissant les clauses financières, d'hygiène, contrôle vétérinaire... Il serait aussi pour que les menus soient soumis à la sagacité du VP. Il faut se couvrir en prenant toutes les mesures sanitaires nécessaires et enfin ne pas minorer les ressources qui seront reversées.

**Monsieur Haral** dit que lorsque l'on occupe le domaine public, cela devrait passer par les domaines, et donc ne peut pas être à titre gratuit. Tout cela est réglementé.

**Monsieur Montauban** précise que depuis 30 ans, les étudiants de l'UFR SJE bénéficiaient soit des services du CROUS, soit d'un prestataire du privé. Par le passé, il n'y avait pas tous ces soucis et difficultés. Maintenant, le CROUS va investir à l'UFR SJE, et impose ses règles.

Pour **Monsieur Alice**, on ne peut pas faire l'impasse. Elle devra se déclarer comme autoentrepreneur. C'est un projet méritant. Ce qui est gratuit n'a pas de valeur. Les risques sanitaires sont énormes, elle devra verser au PUR un loyer et souscrire une assurance.

**Monsieur Hertogh** soutient ce projet, qui développera un lien social et facilitera les rencontres entre les étudiants. Lorsqu'on discutera de cette convention, il serait préférable d'avoir un branchement électrique, car le groupe électrogène est nuisible à côté des salles d'enseignement.

**Le Vice-président** propose de valider le principe d'accord de l'installation du Food-truck, pour un an, entre la Faculté de médecine l'UFR STAPS.

**Monsieur Gérardin** souhaite qu'elle soit assistée dans la rédaction de la convention.

**Monsieur Nagau** s'informe sur la date de démarrage de cette activité ?

**Monsieur le Vice-président** devrait démarrer dès janvier 2019.

**Monsieur Alice** souligne la difficulté des avis donnés par le service vétérinaire, qui sont très stricts. Il faudrait aussi veiller aux règles d'évacuation d'eaux.

**Monsieur Geoffroy** rappelle l'installation d'un bar à l'UFR SEN, des difficultés se sont faites avec le CROUS.

Si les services vétérinaires ne donnent pas un avis favorable, le plan B serait l'alternance avec le CROUS.

Les échanges terminés, **le Vice-président** soumet cette demande d'installation d'un Food truck, sur le campus de Fouillole, au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

Cette demande d'installation d'un Food truck, sur le campus de Fouillole, est approuvée à l'unanimité des votants.	<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
	<i>Abstentions</i>	0
	<i>Contre</i>	0
	<i>Pour</i>	12

### C. Affaires Ressources humaines

**Le Vice-président** demande de Madame Cyrille, de présenter ce point.

**Monsieur Gerardin** relève le manque de validation de cette campagne d'emplois par le Comité Technique Spécial du pôle Guadeloupe.

**Madame Cyrille** répond qu'en raison des recours sur les dernières élections par les organisations professionnelles, les membres du CTS n'ont pu être proposés.

❖ **Campagne d'emploi 2019 -Publication des postes vacants pour le personnel Enseignants et non Enseignants.**

Elle concerne 9 emplois d'enseignants-chercheurs vacants ou susceptibles d'être vacants, recensés dans les composantes et mis au concours pour la rentrée 2019.

S'agissant de l'emploi PRAG0041, de l'ESPE, **le Vice-président** s'oppose à sa transformation en emploi de MCF. De plus cette décision n'a pas été validée par le Conseil d'Ecole.

**Monsieur Gérardin** s'interroge sur la connaissance réelle des postes vacants au niveau polaire. Il propose de diligenter une évaluation des besoins par rapport aux étudiants et aux formations.

**Madame Keclard** insiste pour que le PUR aie une idée réelle de ses postes vacants. Cette étude est nécessaire pour faciliter le retour des post-doctorants hautement qualifiés. Elle rajoute que ces thèses se sont déroulées à l'UA, et elle trouve que cela est complètement en désaccord avec la politique de formation de l'établissement.

**Madame Cyrille** précise que dans le cadre du dialogue budgétaire, on recensait environ 30 postes vacants sur le Pôle Guadeloupe.

**Monsieur Geoffroy** explique qu'il y a deux types de postes vacants, soit de courte durée (retraite, projet à courte durée) ou soit de longue durée (2 à 5 ans).

Si l'établissement doit avoir une politique de rééquilibrage entre les pôles.

Se pose aussi la question pourquoi aller prendre les postes ailleurs alors que nos postes sur le pôle Guadeloupe, ne sont pas publiés.

**Monsieur Alice** reconnaît que vis-à-vis de l'enseignement supérieur, l'UA est en posture difficile. Le Ministère connaît tous les paramètres. Il sensibilise sur le fait que l'Université de Guyane doit être étoffée par le manque de moyens.

**Monsieur Hertog** s'informe que la décision du Conseil de Pôle ? Peut-on avoir la liste de tous ces postes vacants ?

**Le Vice-président** approuve ces propos, c'est un besoin pressant. Le Président va bientôt lancer une procédure de rééquilibrage des postes de l'établissement. Le pôle doit lancer une première amorce. Il proposera une réunion dans quelques mois, en attendant le service RH polaire va y travailler.

**Monsieur Gerardin** rappelle que le pôle dispose déjà d'une liste des demandes de création d'emplois, qui identifie les vrais besoins.

**Le Vice-président** rétorque qu'il y a des demandes de création, des demandes de publication mais aussi des postes encore vacants.

**Madame Cassin** souscrit tout à fait aux demandes de création et de publication. En revanche, le DPLSH, n'avait pas compris la demande. Des réunions de concertations sont nécessaires avec les doyens, pour établir des demandes structurelles.

**Madame Keclard** sollicite un état des lieux des stocks d'emplois pour valider et comprendre ces demandes de création. Ces créations doivent être une projection par rapport aux jeunes formés, par exemple ceux formés durant 3 ans aux Etats-Unis. Le Conseil Polaire a un devoir vis-à-vis de ces jeunes et par rapport aux réels besoins de l'UA.

**Le Vice-président** admet qu'il y a de nombreux besoins polaires exprimés, on se reverra d'ici mars ou avril 2019.

**Monsieur Geoffroy** s'étonne que dans le tableau de création de postes, les demandes du DPLSH concernent des emplois de PRCE et de PRAG, pour les collèges et les lycées. Il rappelle que l'on ne peut pas construire une université et des formations en L3 avec des enseignants du second degré, sans histoire, sans lettres.

Les propositions ne sont pas conformes aux besoins. Il faut un document de travail du DPLSH plus directif.

**Le Vice-président** précise que le DPLSH dispense quatre disciplines et non pas que le LEA et les Arts du spectacle. Il souligne l'absence du DPLSH lors de la dernière conférence des doyens.

**Madame Cassin** confirme que les demandes de PRAG sont adossées aux emplois du Rectorat. Au niveau de la discipline Humanités, qui est une formation d'excellence, il n'y a pas eu des demandes.

Elle conclut qu'il faut une vraie concertation pour comprendre et cerner les besoins de création d'emplois.

**Monsieur Geoffroy** dit que l'emploi de l'ESPE est un prêt au DPLSH. Il opterait pour que ce poste soit donné au DPLSH.

En compensation, un poste de MCF devrait être attribué à l'ESPE, par le Pôle Martinique.

**Le Vice-président** adhère à cette proposition.

Pour **Monsieur Gérardin**, il faut inciter à la publication des postes vacants. Il constate que la liste de création de postes devrait être de 75.

**Monsieur Nuiro**, il faut une vision claire de l'existant.

**Monsieur Gerardin** reconnaît que ce déficit de postes sur le Pôle Guadeloupe est connu depuis 5 ans.

**Le Vice-président** explique que le service RH polaire a bataillé dur pour récupérer les chiffres, et reconnaît le mérite de Madame BERCHEL, la responsable de ce service.

Pour **Monsieur Hertogh**, la démonstration de Monsieur Geoffroy est correcte, sauf sa conclusion. Il serait plus favorable pour que ce moyen soit affecté à l'UFR STAPS.

**Monsieur Geoffroy** souligne qu'il exerce chaque année une mission d'équilibriste pour trouver un support au DPLSH. Il rappelle que deux emplois PRAG créés cette année, ont été attribués à l'UFR STAPS.

**Le Vice-président** proposerait en création prioritaire, un emploi d'enseignant pour l'IUT, un autre pour le DPLSH et enfin un pour l'UFR SEN.

**Monsieur Haral** s'informe que la possibilité offerte de requalifier un poste vacant de BIATSS ?

**Le Vice-président** suggère que l'emploi PRAG n° 41 soit transféré au DPLSH.

**Monsieur Alice** se dit surpris parce que l'on ne peut pas connaître le nombre de postes vacants. Il conforte les propos de Madame Keclard, car former les jeunes et ne pas pouvoir donner cette valeur ajoutée à la Guadeloupe, cela pose un problème.

**Le Vice-président** reconnaît que le pôle Guadeloupe commence à trouver sa place. Il y a un service RH au niveau de l'établissement mais aussi au niveau polaire.

**Madame Cassin** indique que l'établissement peine à connaître ses postes.

**Madame Keclard** souligne que le Ministère connaît parfaitement nos emplois donc l'établissement devrait aussi le savoir. La Présidence a le droit de savoir

**Madame Cassin** répond que les réponses qui émanent des composantes tardent et sont incomplètes.

**Monsieur Gérardin** rappelle que chaque académie dispose d'une carte d'emplois.

**Monsieur Geoffroy** dit qu'une DSIN est mise en place et les informations devraient être disponibles.

**Monsieur Nuiro** informe la nécessité de faire remonter les besoins.

**Madame Cassin** opterait pour marquer une volumétrie.

**Monsieur Gerardin** fait la proposition suivante, 26 postes d'enseignants.

Pour le poste PR 37, **Monsieur Geoffroy** signale le vice de procédure, car les maîtres de conférences auraient participé au profilage de cet emploi.

**Madame Cassin** insiste pour que tous les documents soient transmis au pôle.

**Monsieur Geoffroy** serait pour un recrutement au fil de l'eau, après les négociations avec la Martinique.

A l'issue de ces échanges **le Vice-président** rectifie le document de travail sur les publications des enseignants et soumet les modifications au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Le retrait de l'emploi PR 0238 des demandes</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
--	----------------------------------	----------

<i>de publication des postes vacants Enseignants campagne 2019 (confère les tableaux joints) est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.</i>	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>3</i>
	<i>Pour</i>	<i>9</i>

<i>Le redéploiement du poste PRAG 041 de l'ESPE vers le DPLSH dans la campagne 2019 (confère les tableaux joints) est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>1</i>
	<i>Contre</i>	<i>2</i>
	<i>Pour</i>	<i>9</i>

<i>Les autres demandes de publication d'emplois d'enseignants vacants y compris l'emploi PRAG 028 sous réserve de l'avis de l'ESPE- campagne 2019 (confère les tableaux joints) sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>1</i>
	<i>Pour</i>	<i>11</i>

S'agissant des emplois non enseignants – Campagne 2019 **Monsieur Haral** souligne la possibilité de la vacance d'un poste IGE à l'UFR SEN ; Compte tenu des besoins du pôle, il faudrait prioriser et recenser les besoins.

**Monsieur Nuiro** souligne les difficultés pour asseoir du pôle, qui doit gérer les dossiers en amont avant l'établissement.

Pour **monsieur Alice**, la vacance du poste RH de l'établissement. Une vraie direction RH s'impose pour gérer l'ensemble des postes de l'UA.

**Le Vice-président** informe le conseil de la demande de recrutement de la formation continue d'un contractuel pour une durée de 2 mois.

**Monsieur Nuiro** signale que cette demande est non conforme à la procédure, elle n'est pas passée par le pôle.

**Monsieur Alice** dénonce ce fonctionnement ubuesque.

**Monsieur Geoffroy** affirme que ce collègue affecté sur l'emploi d'IGE, départ son âge, peut bénéficier d'une année supplémentaire.

**Monsieur Geoffroy** précise que la Formation Continue a bénéficié d'un emploi de technicien, en conséquence, son poste C revient à l'administration générale.

Puis **le Vice-président** passe au vote soumet ces emplois non enseignants – Campagne 2019 au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Les tableaux de publication des emplois non enseignants – Campagne 2019 joints en annexes sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>1</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>11</i>

Puis le Vice-président passe au vote et soumet les volumétries de création d'emplois enseignants et non enseignants – Campagne 2019 au vote des conseillers.

Le résultat est le suivant :

<b>Une volumétrie de 26 emplois enseignants et de 18 emplois de non enseignants campagne 2019 est demandé et approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.</b>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

#### **E. Questions diverses-néant**

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-président lève la séance à 17h45.

Une réunion sera programmée sur la politique des emplois du pôle Guadeloupe, et les directeurs des filières y seront associés.

